J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 550 19 juin 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi

550 Domaine public

Le piège se referme

Cette banale affaire de calendrier ne doit tromper personne: si la commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet du Conseil fédéral d'«impôt sur les banques» n'a pas pu trouver de date pour une séance avant le 27 septembre prochain, c'est que la majorité bourgeoise aux Chambres estime qu'elle n'a pas encore cueilli tous les fruits d'une œuvre entreprise de longue date et amorcée sur le thème de l'«équilibre budgétaire».

Souvenez-vous de la démagogie déployée lors des deux dernières votations populaires sur le «paquet financier» à propos de la santé du «ménage» de la Confédération! A l'initiative des partis libéraux et radicaux en première ligne, on faisait feu de tout bois pour accréditer la nécessité d'économies même si, au risque de nous répéter, «dans un pays où la dette de l'Etat central équivaut à 10% du PSB alors qu'elle en représentait encore 40% en 1950, l'appel à l'équilibre financier strict et aux économies sans critères de qualité relevait de l'intoxication pure».

En fait, le piège se referme un peu plus sur les socialistes.

C'était gros comme le bras: les économies que les formations bourgeoises appelaient de leurs vœux devaient en priorité conduire à un coup de frein à la politique sociale. Nous y sommes aujourd'hui: la diminution des subventions aux caisses-maladie n'est qu'une mesure parmi d'autres, reflet de tout un climat. Ecoutez le président de l'Union centrale des associations patronales suisses, Fritz Halm, devant la dernière assemblée des délégués de son organisation, il y a seulement quelques jours à Lausanne, poursuivre sur cette lancée et plaider la méfiance face à la 10e revision de l'AVS, face à la réorganisation de l'assurance-chômage, face à un abaissement général de l'âge de la retraite, entre autres!

Les socialistes, résignés à prendre en compte l'équilibre des forces politiques dans le pays, avaient imaginé une parade, proposant de nouvelles recettes, mises en cause des privilèges d'une minorité. On avait parlé (nos propositions, DP 530, 24.1.1980), en marge d'une reconduction de l'impôt fédéral direct, de s'attaquer sérieusement à l'évasion et à la fraude fiscales, de limiter la sous-enchère fiscale de certains cantons; le catalogue pratique des mesures à étudier contenait notamment un nouveau statut fiscal pour les obligations étrangères libellées en francs suisses, une redéfinition du secret bancaire.

A ce stade, une véritable négociation devait s'engager. Donnant, donnant, la preuve étant faite que l'une des parties ne pouvait imposer à l'autre une réorganisation des finances fédérales.

L'arrivée de Ritschard aux Finances allait encore corser l'affrontement. Nous écrivions, et nous n'en retranchons rien: «La chance, c'est la possibilité pour Ritschard de faire passer ces projets (voir plus haut, réd.), un minimum qui tient compte des rapports de forces; le piège, c'est la possibilité pour une majorité bourgeoise, par une attitude de blocage systématique, de faire porter aux socialistes le chapeau pour l'inévitable imbroglio financier qui suivrait. Mais si les gardiens bourgeois de l'orthodoxie financière désavouaient le nouveau responsable des Finances sur un tel programme minimum, s'ils jouaient somme toute à Chevallaz bis, alors on ne verrait pas pourquoi un socialiste devrait rester sur ce siège éjectable.»

Au fil des semaines et des mois, la mauvaise volonté des formations bourgeoises devenait plus patente. En contre-partie de leur appui à une poli-

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE 1

Le piège se referme

tique d'économies (consultation populaire fixée au 30 novembre prochain), les socialistes devaient se contenter d'une portion de plus en plus congrue. Tout au plus, finalement, acceptait-on d'entrer en matière sur le fameux «impôt sur les banques».
Le dernier recul de la commission du Conseil des Etats prend dans cette perspective une signification claire dans la cuisine parlementaire: pas question que les Etats (automne) et le National (hiver) fasse un bout de chemin vers les socialistes avant que les économies soient définitivement acquises. Cela va plus loin que la répétition d'un petit jeu avec le responsable des Finances fédérales. C'est toute une politique de concertation et de participation équilibrée qui est remise en cause.

SPLEEN

Le beau temps des électriciens

C'était le beau temps!
«(...) Après trois quarts de siècle de loyaux et fidèles services, les électriciens se sentent maintenant déchargés de la responsabilité de se procurer l'électricité qu'ils distribuaient à leurs clients; ils expriment leur inquiétude devant la dégradation de la situation de l'approvisionnement en électricité qui était parfaitement satisfaisante lorsqu'ils en assumaient la responsabilité.»
On n'est jamais mieux servi que par soi-même. Le directeur de la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE) a dû s'en souvenir au moment où il dressait, il y a quelques jours, le bilan de l'année écoulée devant l'assemblée générale de sa société: les fleurs qu'ainsi il se jetait de même qu'aux «électriciens» n'auront pas manqué de mettre à l'aise des spécialistes qui, pour avoir tout misé sur l'avenir du nucléaire, se retrouvent aujourd'hui dans une situation inconfortable. Et M. Desmeules de désigner les responsables des prochaines pénuries: les autorités fédérales, «seules compétentes actuellement pour refuser la construction de centrales nucléaires», et «les divers organismes» qui, consultés par le Conseil fédéral, déclarent que le besoin de nouvelles installations nucléaires n'est pas entièrement établi. Ah oui, il est révolu le beau temps où la production d'électricité ne provoquait pas de débat public!
La splendide bonne conscience de M. Desmeules se double bien sûr d'une confiance totale dans le nucléaire: «(...) La CVE pense qu'à moyen terme la meilleure solution comportant le minimum de risques est celle qui consiste à produire à Kaiseraugst et à Graben l'électricité indispensable au maintien de notre niveau de vie.»

Ce qui est nouveau, ce sont les menaces à peine voilées que lance M. Desmeules, décrivant les dernières ressources à disposition d'une région en proie au manque énergétique.
Pour la gouverne des consommateurs d'électricité que nous sommes tous, voici comment M. Desmeules voit l'avenir à moyen terme: «(...) Le moment est donc venu de dire «non» aux nouvelles demandes dans les cantons et les communes qui refusent l'énergie nucléaire. Ceux-ci doivent savoir que sur leur territoire aucun nouveau raccordement ni aucune croissance de la consommation ne devraient être autorisés si aucun autre moyen de production d'électricité n'était rapidement réalisé. Le canton de Vaud devrait donc logiquement inciter la CVE, les Services industriels de Lausanne et la Société romande d'électricité à construire, sans tarder, une centrale thermique au charbon située au centre de gravité de la consommation vaudoise, c'est-à-dire dans la région lausannoise.»
Et cette évocation que le directeur de la CVE veut manifestement apocalyptique: «(...) Cette centrale de 150 mégawatts électriques coûterait environ 300 millions de francs et produirait 900 millions de kilowattheures, au prix aproximatif de 11 centimes le kilowattheure, c'est-à-dire 50% plus cher que le courant d'une centrale nucléaire; elle consommerait 315 000 tonnes de charbon par année et produirait 3000 tonnes de soufre et 31 000 tonnes, c'est-à-dire environ 15 000 m³, de scories. Le dégagement annuel de gaz carbonique serait de 800 000 tonnes. Il faut aussi compter que malgré tous les filtres perfectionnés, 300 tonnes de cendre volante viendront chaque année s'ajouter aux charmants «bruchons» sortant des usines d'incinération des ordures ménagères. Une telle solution est moins bonne, à tout point de vue, que celle du recours à l'énergie nucléaire. La CVE est prête cependant à en étudier la réalisation avec EOS et les autres distributeurs vaudois pour autant que les pouvoirs publics départagent eux-mêmes les communes de la région lausannoise qui, sans aucun doute, se disputeront l'honneur d'abriter cette usine avec les 31 000 tonnes de scories annuelles, les deux hectares de stock de charbon et les enivrantes émanations de ses cheminées.»
Tout cela ne dit pas où seront stockés les déchets radioactifs, quel genre de société promet la centralisation nucléaire... Mais surtout, en attendant les tonnes de cendre volante il manque la description de l'offensive des «électriciens» en faveur des économies d'énergie, leur «mea culpa» au chapitre du chauffage électrique, entre autres. Le réalisme de M. Desmeules ne va pas si loin.

REÇU ET LU

Fribourg face à la Suisse romande

Dans le bihebdomadaire du parti socialiste fribourgeois «Travail» (c.p. 796 à Fribourg), Denis Clerc commente les chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique, dans un fascicule faisant le point de la «charge fiscale en Suisse». Des conclusions

qui intéressent particulièrement la Suisse romande: Fribourg est en tête (en Suisse) pour l'imposition des personnes physiques à l'indice global du revenu et de la fortune (écart particulièrement impressionnant par rapport à la moyenne suisse pour les catégories de revenus inférieures à Fr. 2000.— !), Fribourg est «dans la bonne moyenne» en ce qui concerne l'imposition des hauts revenus, mais à Fribourg on est surtout particulièrement indulgent pour les sociétés anonymes, en queue de peloton, pour tout dire, juste avant Zoug et Nidwald, bien connus des spécialistes financiers à ce chapitre. Cette dernière caractéristique cantonale, reflet de ce qu'on doit bien tenir pour une sous-enchère systématique, suscite le commentaire le plus intéressant, dans l'optique romande, de la part des socialistes fribourgeois. Denis Clerc: «(...) La pratique ancienne qui consiste à favoriser les sociétés anonymes (et leurs actionnaires) aux dépens des personnes physiques n'a pas apporté les fruits escomptés; le produit de l'impôt sur le bénéfice des sociétés anonymes reste extraordinairement bas: 8,5 millions en 1979 contre 147 millions pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En 1976, les sociétés anonymes payaient encore 11 millions d'impôts sur le bénéfice, et les personnes physiques «seulement» 120 millions. Quand les radicaux vous rediront qu'ils veulent «baisser les impôts», vous comprendrez ce que cela veut dire: les baisser pour les sociétés anonymes et les augmenter pour les simples pékins!» Et Denis Clerc de plaider pour «une amélioration de la loi fiscale» et «une péréquation financière intercantonale».

— Quand le «Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais» n'annonce pas la couleur: le 12 juin dernier, paraissait sans autres, sur trois colonnes dans le corps des pages rédactionnelles du quotidien valaisan, une exégèse — signée J.-P. B. — des trois nouvelles initiatives annoncées dans notre pays sur la politique énergétique et le nucléaire. Prise de position de la rédaction du «NF»? Pas du tout: prise de position de l'Office suisse d'information pour l'énergie nucléaire, rédigée par J.-P. Bommer, parue dans son bulletin de presse n° 11 du 29 mai 1980.

— A propos de «Blick» dont les méthodes rédactionnelles servent fort opportunément d'alibi à quelques milieux politiques pour serrer la vis à la presse helvétique dans son ensemble: le contrôle de tirage effectué il y a quelques semaines a révélé une augmentation de 9000 exemplaires par rapport à 1977; le nouveau tirage attesté est de 280 858 exemplaires, ce qui permet de supposer que le quotidien zurichois atteindra les 300 000 dans des délais assez brefs.

— «Volk + Recht», organe trimestriel des juristes démocrates, continuera de paraître en dépit d'un déficit de Fr. 1216,25 en 1979 (prévisions pour 1980: un nouveau déficit, Fr. 7600.—): les délégués réunis à Soleure ont décidé de supporter ces pertes en tout cas jusqu'à fin 1981 (l'Association des juristes démocrates a des sections à Bâle, Berne, Genève, Schaffhouse, Soleure, Lausanne et Zurich).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un autre patriotisme

Voici quelques jours, je me suis rendu à Bâle — histoire de revoir le musée donné à la ville de Bâle par M^me^ Hoffmann-Sacher, installé dans une ancienne usine, sur les bords du Rhin...

Arrêt au *Grauholz*, à la sortie de Berne, non loin de l'endroit où, en 1798, le commandant d'Erlach subit un revers décisif, qui contraignit Berne à capituler.

Joli restoroute, au Grauholz. Désirant acheter un journal, je me suis approché de l'étalage. Il y avait là un tourniquet, avec des livres: Konsalik, Marie-Luise Fischer, etc. — et pas un Max Frisch, pas un Diggelmann, pas un Dürenmatt, pas un Walter, tous gens paraissant pourtant en livres de poche. Il y avait aussi un porte-feuilles, avec des posters: pas un Giacometti, pas un Erni, rien que des croûtes et des chromos!

Rayon cassettes: pas un Martin — c'est évident — pas un Honegger — est-il besoin de le dire? — mais pas non plus, comme je crois l'avoir déjà fait remarquer ici même, pas non plus de chansons populaires, de chants «patriotiques» (après tout, les paroles de l'un des chants nationaux suisses sont de Gottfried Keller: *O mein Heimatland! O mein Vaterland!*), pas d'Abbé Bovet, pas de Dalcroze...

La solidarité suisse fait que nous payons des impôts, militaires notamment, pour permettre de défendre «la Patrie», de défendre le patrimoine suisse, et nos antiques traditions, gnian gnian gnian.

Je remarque que cette solidarité est à sens unique: les chaînes de restaurants, pour ne citer qu'elles, le long de nos autoroutes, payées avec nos deniers, polluant plus ou moins gravement notre air, etc., se moquent éperdûment et de la littérature, et de la musique et de l'art suisses. Et s'intéressent exclusivement au plus rentable!

Dans un livre célèbre, dont il n'était à vrai dire que le traducteur, M. le colonel Zermatten insinuait doucement que les écrivains, les intellectuels suisses sont des traîtres en puissance. Naïf M. Zermatten! Je parierais ma tête qu'il est plus facile de trouver sur les tourniquets mentionnés plus haut, des ouvrages *marxistes* — pourvu que ce soit des bestsellers — que *La Colère de Dieu* ou *Un amour à Grenchen-Nord*. Et la vérité est que, du «patrimoine helvétique», on s'en f...!

Quant à la Suisse romande, si vous aimez Guy des Cars, vous le trouverez dans les restoroutes, même dans ceux qui sont gérés par «COOP». En revanche, si vous avez une malheureuse propension à goûter Monnier, ou Junod, ou Cherpillod, ça sera passablement plus difficile (et ça sera d'ailleurs plus difficile dans beaucoup de nos librairies *aussi*!)

A propos de Junod, vous avez lu *Les Enfants du Roi Marc*? Je trouve ça fantastique, et si par hasard, vous en avez assez de lire Ziegler... **J. C.**

AMÉNAGEMENT

Nestlé à Vers-chez-les-Blanc: Lausanne prépare le terrain depuis dix ans

Il y a dix ans, Nestlé s'était approché de diverses communes et notamment de celle de Lausanne pour discuter de l'implantation d'un centre de recherches.
Depuis 1970, date de l'achat des terrains par la Ville de Lausanne, diverses mesures ont été prises; la zone industrielle n'a pourtant jamais été légalisée.
Au moment de la mise à l'enquête du projet, il semble intéressant de rouvrir le dossier qui, à l'époque déjà, avait préoccupé DP.

1970, c'était encore le plein boum, la croissance paraissait sans limite, la main-d'œuvre continuait d'affluer, plus d'ailleurs que d'ici. On rasait, éventrait, creusait, canalisait, enfouissait, comblait, remblayait, nivelait, détruisait comme on construisait. Personne n'osait parler de fléchissement, d'interruption à fortiori d'inversion des mouvements, sous peine de passer pour un xénophobe anti-productiviste.
Le canton de Vaud aurait 630 000 habitants en 1980!
Aux communes de se montrer agressives pour tenir leur rang et obtenir leur part d'expansion et si possible un peu plus en attirant des investissements cantonaux et fédéraux susceptibles d'améliorer leurs structures d'accueil.
«Une croissance économique et démographique est nécessaire à la rentabilité des investissements publics. Les dépenses du canton, de la Ville de Lausanne pour l'enseignement et la culture exigent en contrepartie la création d'emplois, l'apport d'un public» écrivions-nous dans DP en réponse à G. Leresche qui s'interrogeait alors déjà sur le bien-fondé de cette implantation à Vers-chez-les-Blanc.
Les politiciens et parmi eux surtout les libéraux, ne cessent de répéter que l'aménagement du territoire doit se faire de bas en haut, entendez de la Commune vers le Canton. Si on peut éventuellement accepter le sens de ce rapport en matière d'implantation de villas, on peut carrément mettre en doute la pertinence du slogan lorsqu'il s'agit d'une réalisation devant accueillir 400 personnes actives sur une surface de 13 hectares et dans des volumes de 250 000 m^3.
L'ampleur du projet entraîne la mise en place d'une infrastructure où non seulement la Commune mais encore le Canton sont engagés financièrement. En effet, si cet établissement, voué à la recherche, peut laisser entrevoir le recours à des instituts universitaires et ainsi, a posteriori, apporte une justification d'investissements faits dans le domaine de l'enseignement, il a en revanche et bien avant toute existence, exigé des investissements importants, commandés directement par ses propres besoins. L'inventaire des équipements techniques entrepris alors révélait que si les réseaux d'eau et du téléphone étaient satisfaisants, l'assainissement y était inexistant, les réseaux de distribution du gaz et de l'électricité étaient saturés, les routes prévues selon des besoins strictement locaux. On sait que l'ensemble des travaux exécutés depuis dix ans déjà, représente plusieurs millions.
Dès lors, on peut se demander quelles ont été les bonnes raisons qui ont poussé le Canton à souscrire à cette implantation.
Devant les tendances à la concentration sur le croissant lémanique et plus spécialement sur l'agglomération lausannoise, mises en évidence dans le cadre de l'exposition consacrée au Canton de Vaud lors du dernier Comptoir Suisse, on doit s'interroger sur les conséquences économiques et sociales d'un tel mouvement et se demander si le temps n'est pas venu de proposer une image du développement cantonal qui ne subordonnerait pas automatiquement le développement du canton à celui de Lausanne et qui tiendrait mieux compte du pouvoir d'entraînement d'autres centres comme Yverdon, Payerne, Aigle, Vevey-Montreux.
Or, et c'est là que la création du centre de Nestec (Nestlé) est intéressante, sa localisation n'était pas si liée à Lausanne. L'équidistance d'Orbe, de Broc et de Vevey ne semble pas déterminante puisque, entre-temps, La Tour-de-Peilz avait été envisagée comme alternative. Un renforcement d'Aigle ou d'Orbe aurait été, à cet égard, beaucoup plus conforme à une conception de décentralisation concentrée à l'échelle du canton. A l'inverse, l'installation de Nestlé à Vers-chez-les-Blanc ne fera que renforcer la prééminence et la polarisation lausannoise.
Il est incontestable que le plan directeur de Vers-chez-les-Blanc, fait par un bureau privé en 1971, comme le plan directeur de la région lausannoise de 1973, ont réservé, sinon démontré la possibilité d'accueillir le Centre de Nestlé à Vers-chez-les-Blanc.
Toutefois, postérieurs aux transactions foncières, ces documents, commandés par Lausanne, perdent, par ce fait même, beaucoup de leur capacité de persuasion.

La mise à l'enquête: les dés sont pipés

La mise à l'enquête du changement d'affectation d'une zone, c'est un moment décisif dans la procédure de décision en aménagement du territoire. Si elle permet, depuis longtemps, au citoyen de défendre ses droits privés, elle constitue aussi l'appareil législatif adéquat pour associer les populations concernées à la décision, concrétisant ainsi la tendance moderne à la concertation dans ce domaine où les choix engagent souvent de manière irréversible l'avenir d'une région.
Encore faut-il que cette procédure ne soit pas

L'examen des seuls schémas d'intention antérieurs, publiés en 1966 dans le document intitulé «La région lausannoise de Lutry à Morges», nous porterait plutôt à croire qu'on a bel et bien touché un paysage qu'il était prévu de maintenir en son état quelle que soit la variante retenue. Même la variante la moins exigeante, ne parlons pas de la «ceinture verte» autour de l'agglomération, pour laquelle la réalisation de Nestec aurait été une perforation douloureuse, mais de celle en «doigt de gant»; elle reconnaissait au paysage en question la fonction de grandes zones de délassement existantes.

L'ENVAHISSEMENT URBAIN

Dans ce contexte, comme bien d'autres, plus que bien d'autres, Nestec, révélant l'étalement progressif et inéluctable de l'urbanisation, exigera l'adaptation du schéma en doigt de gant à celui du pied palmé.
Le terrain est, certes, d'accessibilité aisée peut-être, mais après des travaux coûteux, la zone est tranquille, il y fait bon travailler incontestablement; avant tout cependant il s'agit d'un terroir agricole exploité, complémentaire et intimement lié aux mâts boisés du Jorat, considérés comme les poumons et la zone de délassement de Lausanne et de son agglomération.
Un facteur naturel se révèle cependant peu favorable. Les rigueurs du climat son connues de tous. L'altitude, la superficie compacte des forêts confèrent à toute cette région une rudesse des températures qui force à chauffer dès l'été fini et jusqu'à la fin du printemps. Dans le contexte économique actuel, ce facteur n'est plus négligeable. Par ailleurs, la neige et la bise, s'alliant fréquemment pour rendre la circulation difficile, voire impossible, seule la mise à disposition d'engins importants permettra de garantir la libre circulation des employés durant la période d'hiver. Mouvement pendulaire et coût de déneigement (route + 7500 m² de parking) pèseront lourdement, très lourdement dans le bilan énergétique. A ce point de vue là, cette réalisation est fortement critiquable.
Plusieurs années de réflexion et de pratique de l'aménagement du territoire, plusieurs projets esquissés sur le plan régional ne seront pas venus à bout d'une politique communale marquée par le réflexe de concurrence.
Lausanne, capitale, aura succombé comme n'importe quelle autre commune, à l'attrait fiscal, justifiant a posteriori, sur le plan de l'aménagement, une option dont le caractère précipité d'alors révèle bien l'enjeu économique.
Si c'est pas nous, ce sera les autres!

Victoire de Lausanne! Peut-être, mais aussi coup porté au principe de la concertation à une échelle plus vaste, au principe de la région lausannoise, à celui d'une organisation de l'espace cantonal. Mais, même en restant à l'intérieur du cadre lausannois, lorsque la décision aura été prise à l'Hôtel de Ville, pourra-t-on vraiment prétendre que l'autonomie communale aura triomphé? Peut-être, mais non sans quelques restrictions en matière de démocratie, car la décision aura été prise par le bas pour les hauts, sans faire grand cas de l'avis de la population touchée par le bouleversement; alors les habitants de Vers-chez-les-Blanc pourront se mettre à envier ceux de Savigny qui ont demandé vers la moitié du XIX[e] siècle la partition d'avec Lutry. On aura enlevé le morceau, mais vraiment on sera resté prisonnier de la catégorie de l'alimentaire!

vidée de tout sens par des décisions anticipées que l'autorité prendrait de manière abusive, hors du contrôle direct du citoyen.
Or c'est précisément ce qui s'est passé pour le projet de transfert de la zone sans affectation spéciale de Chalet-à-Matthey, au cœur du Jorat «lausannois», en zone industrielle.
La mise à l'enquête vient d'être faite à fin 1979, mais elle a été précédée, pendant dix ans, d'un ensemble de mesures qui, toutes, anticipaient gravement sur la législation. Invoquées aujourd'hui, de manière pressante, par les autorités pour justifier le changement d'affectation de la zone, ces mesures aboutissent à priver concrètement le citoyen d'une prérogative légale fondamentale.

La première anticipation remonte à 1969: la Municipalité de Lausanne — et notamment le remuant syndic d'alors — obtient du Législatif la ratification d'une vente à Nestlé-Afico d'un terrain classé en zone sans affectation spéciale aux fins d'y implanter une industrie. Projet préparé dans l'ombre et décision arrachée quelques semaines après qu'il eut été rendu public: la municipalité a plaidé à fond l'urgence...

Une série d'autres décisions suivront discrètement; elles entraîneront des dépenses d'équipement considérables et spécifiquement destinées à une zone industrielle, ainsi virtuellement créée avant toute procédure de législation. *Même l'Etat prêtera la main à cette entreprise en remaniant profondément le réseau routier, défigurant du même coup, hélas! le paysage et portant la première atteinte irréversible à la vocation naturelle de la région.*
Aujourd'hui, enfin, on soumet à l'enquête publique le changement d'affectation de la région, non sans souligner avec force que l'infrastructure existe et que cette mutation n'entraînera aucun frais pour la collectivité. On oublie de préciser qu'on a déjà fait endosser à cette collectivité tous les frais et qu'elle en sert la dette!

La mise à l'enquête après tant de faits accomplis, d'abus d'autorité, est une farce: les dés sont pipés.

GENÈVE

Des arguments frappants

Décidément, la votation sur l'autoroute de contournement a échauffé les esprits dans le canton de Genève.

Une de ces dernières nuits, quelques membres des Jeunesses socialistes sont donc occupés à décrocher la banderolle de la FOBB, favorable à l'autoroute, et suspendue juste au-dessus de la porte du siège genevois du parti socialiste. Intervention du concierge de l'immeuble. Arrivée du camarade et secrétaire FOBB Junod. Echange de coups. Tout ce petit monde de gauche se retrouve au poste. A la clef, diverses plaintes, comme il se doit, dont une pour violation de la propriété. Fin (provisoire) de l'épisode.

Il y a un peu plus d'une semaine, assemblée publique dans la banlieue genevoise. Le conseiller d'Etat libéral Wellhauser avise le président de la section genevoise de l'Association suisse des transports en train de distribuer des tracts hostiles à l'autoroute, le prend au collet, le secoue dans tous les sens en le traitant de menteur. Fin de l'épisode.

Tous les pacifistes sont cordialement invités à répondre à ces arguments frappants ce week-end, aux urnes.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Participation et gestion

«Je donnerais bien un petit écu pour savoir où va l'argent», écrivais-je dans DP 547, à propos du prix de l'essence.

«Mais c'est tout simple! m'a dit un ami. Si l'essence ne coûte que 65 centimes aux USA contre 1 franc 10 ou un franc 15 en Suisse, c'est que la Confédération prélève une taxe...»

J'ai vérifié. Et en effet, la taxe prélevée par la Confédération est actuellement de 58,2 centimes par litre. 65 + 58,2 = 1 franc 23,2... Contrairement aux apparences, taxe non comprise, c'est en Suisse que l'essence est le meilleur marché.

Dans un premier moment, ça m'a fait plaisir: je préfère que l'argent aille dans les caisses de la Confédération plutôt que dans celles d'une quelconque multinationale. Il y a au bas mot deux millions de véhicules en Suisse. A supposer qu'ils consomment en moyenne un litre par jour, cela fait donc plus d'un million de francs qui tombe chaque jour dans l'escarcelle de M. Ritschard.

Et puis, ma joie s'est trouvée quelque peu ternie: cet argent, où va-t-il? Une récente *Tribune-le Matin* (entre autres) annonçait un budget militaire sans précédent: trois milliards pour deux ans, si j'ai bien compris, sans compter différents extras — faisons-leur confiance!

Si au moins les taxes permettaient de couvrir les dépenses: on voit bien qu'il n'en est rien. Si même on ne le voyait pas, le vote du 4 juin, supprimant la subvention destinée à abaisser le prix du pain, suffirait à éclairer les borgnes les plus convaincus, et même une partie des aveugles! *Tribune-le Matin* (de nouveau) du 5 juin 1980 titre: *Hausse du prix du pain. Ferme opposition socialiste.* Je lis:

«Mercredi après-midi, lors de la discussion de détail, les socialistes ont fermement combattu la suppression de la subvention destinée à abaisser le prix du pain. Le Conseil national a toutefois approuvé cette mesure, par 104 voix contre 35.»

Si je ne me trompe, il doit y avoir une soixantaine de conseillers nationaux socialistes, plus quatre ou cinq popistes et apparentés. D'où l'on conclut que «les» socialistes *n'ont pas* combattu fermement... etc — puisque 25 d'entre-eux, au bas mot, ou se sont abstenus ou étaient absents au moment du vote (je me refuse à croire qu'il s'en est trouvé pour voter *en faveur*...)

En ce qui me concerne, je vois mal l'intérêt que nous avons à avoir un conseiller fédéral *socialiste* défendant la mesure la plus anti-sociale qui se puisse imaginer, puisque la hausse du prix du pain frappera d'abord et presque exclusivement les milieux les plus modestes! «Ils n'ont pas de pain? Qu'ils mangent des brioches!» disait Marie-Antoinette — il faut espérer tout de même que M. Ritschard ne finira pas guillotiné. Tout cela, M. Dafflon, ex-maire de Genève, l'a dit, et il l'a dit fermement. Mais il l'a dit en homme de bonne compagnie, qui se garde d'élever la voix (je l'ai entendu à la radio) et se contente d'ironiser sur le caviar, dont on recouvre une mince tranche de pain.

... Au lieu d'élever la voix, de crier, de *gueuler* que se sont là des œurs dignes des Topinambous — et de quitter la salle accompagné des 65 conseillers que nous avons élus et que nous payons pour qu'ils défendent la cause des plus déshérités et non pas pour qu'ils contribuent à gérer tant bien que mal l'Etat «capitaliste» — je m'excuse du cliché.

J. C.

FILONS

Le Crédit Suisse et les jeunes

Le Crédit Suisse publie une brochure pour les jeunes de 16 à 20 ans. Elle est intitulée «1001 filons» en français et «Top Tips» en allemand. Quelques différences intéressantes entre les deux versions: les jeunes sont tutoyés en allemand et vouvoyés en français; le chapitre sur les droits et devoirs au travail est particulièrement intéressant: dans l'édition romande un passage rend les apprentis attentifs au fait qu'ils peuvent s'affilier à un syndicat avec l'accord de leurs parents (la brochure publie, à la page 19, la liste des cartels syndicaux des six cantons romands); dans l'édition alémanique, la possibilité de prendre contact avec une association professionnelle est tout simplement indiquée, mais sans préciser que l'adhésion est possible et sans mention d'adresses. Le paternalisme, plus vivant outre-Sarine?

SANTÉ ET PROFITS

Médicaments: une industrie subventionnée

La consommation de médicaments, un faux problème? On l'entend souvent. Mais comment ausculter valablement le système de santé helvétique sans s'attaquer à ce chapitre-là des coûts? Répondant à des chiffres présentés par Pharma-Information, nous donnions déjà, il y a quelques semaines, un certain nombre de points de repère sur la question (DP 543 et 544 des 1er et 8 mai 1980). Aujourd'hui, nous voilà de nouveau à pied d'œuvre, cette fois pour tenter de cerner le commerce des médicaments dans ses tenants et aboutissants, commerce fructueux entre tous, on le verra.

Notre angle d'approche. La vente des médicaments prospère dans notre pays sur un marché dit «libre» (économiquement). Or, ce n'est un secret pour personne, ledit marché est largement subventionné par l'assurance sociale. Les bénéfices de cette situation sont-ils également répartis entre les consommateurs et les producteurs? C'est ce qui doit être examiné...

En tout cas, notons-le tout de suite, les citoyens consommateurs connaissent mal le fonctionnement de la production industrielle et les caractéristiques de la consommation pharmaceutiques. Par voie de conséquence, ils s'interrogent peu sur l'utilisation des fonds publics dans ce secteur, cible favorite des pourfendeurs de l'«Etat central» — par ailleurs jamais fustigé de la même manière lorsqu'il y a soutien objectif et indirect de la sacro-sainte liberté du commerce et de l'industrie.

Revenons d'abord aux bases! La Suisse offre au consommateur un grand choix de médicaments. A tel point que le marché helvétique sert souvent de test aux promoteurs: «De nombreuses maisons font inscrire leur produit en Suisse pour voir s'il peut s'imposer». C'est écrit noir sur blanc dans le rapport que l'Office fédéral des assurances (Ofas) vient de consacrer à «l'évolution des revenus des personnes exerçant une activité dans le domaine médical et à l'évolution des prix des médicaments»[1].

A partir de là, on s'en doute, on ne coupe pas à un déluge de chiffres si on veut avoir une petite idée du phénomène. Quelques indications donc.

La distribution des médicaments vendus sur ordonnance (fin 1976) est assurée par 1172 pharmaciens et par 1188 médecins pro-pharmaciens (dans les cantons où les médecins peuvent dispenser les médicaments eux-mêmes). Mais un médicament digne de ce nom ne peut être commercialisé que s'il a été expertisé et enregistré par l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM) — un organisme dont le rôle et la mission sont du reste à repréciser et à redéfinir, mais ça, c'est encore une autre histoire!

L'ENCOMBREMENT

Malgré l'existence de l'OICM (d'aucuns diront à cause de ses faiblesses), l'encombrement médicamenteux se mesure à l'existence d'environ 35 000 présentations, dosages et emballages de produits divers, de spécialités pharmaceutiques de tout poil (y compris les «spécialités» des pharmaciens ne nécessitant pas de procédure d'enregistrement en bonne et due forme). On vous passe les détails. Sachez seulement que dans ce maquis, on dénombre 2600 médicaments dont la prise en charge est recommandée aux caisses-maladie par l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas), organisme qui, en l'occurrence, «exerce l'influence la plus forte sur la formation des prix des médicaments en collaboration avec la Commission fédérale des médicaments».

A ce stade de la description, un petit jalon de réflexion. Nous comptons vous en proposer régulièrement d'autres, au long des chapitres qui viennent.

Une telle prolifération de productions diverses impose pratiquement une véritable campagne permanente d'information. Ce sont les visiteurs médicaux qui s'en chargent, parallèlement à l'existence de revues spécialisées, ne manquant pas bien sûr de sacrifier à la propagande lorsque cela est indiqué. On informe et on suggère à la fois, c'est de bonne guerre (commerciale). On touche là à un des principaux points d'accrochage de la formation médicale (les vendeurs de services télévisés se sont bien sûr penchés sur la question, le petit écran étant en passe de jouer un rôle clef dans la formation permanente médicale). L'enjeu peut cependant être relativisé: en fin de compte, 400 marques de commerce seulement concentrent les deux tiers du chiffre d'affaires...

Puisque nous parlons chiffre d'affaires, allons-y de deux ou trois totaux! En 1977, le chiffre d'affaires pour les médicaments de «médecine humaine» (subdivisés en différentes catégories de A à D, vendus en pharmacie et par des médecins, soit sur ordonnances non renouvelables, soit sur simples ordonnances, soit sans ordonnances médicales, dans les pharmacies et drogueries ou dans le commerce en général, le 70% des produits, «grosso modo», ne pouvant faire l'objet de réclame) a été estimé officiellement à 0,8 milliard de francs pour le prix de gros, c'est-à-dire le prix payé au producteur, et à environ 1,5 milliard de francs pour le prix de détail, soit le prix payé par le public. Une différence qui fait réfléchir! Tout de suite un nouveau «jalon»!

C'est le prix de détail — nous reviendrons plus loin sur sa justification — qui est facturé aux caisses-maladie. Celles-ci, toujours en 1977, ont déboursé environ 700 millions pour les médicaments. Cette rubrique représente un cinquième de leurs dépenses de frais médico-pharmaceutiques. Tout de suite, un petit calcul

supplémentaire: en 1977, pour la même période, les subventions de la Confédération au chapitre de l'assurance-maladie sociale se sont montées à 880 millions. C'est donc en définitive une subvention indirecte d'environ 180 millions[2] qui a été allouée à l'industrie pharmaceutique via les caisses-maladie! A ce tarif, le subventionneur devrait regarder de beaucoup plus près — et c'est bien le moins qu'on puisse lui demander — l'utilisation de l'argent des contribuables.

1,5 milliard de francs (marge d'erreur de l'estimation: plus ou moins 10%), cela représente une dépense de 231 francs par habitant en médicaments. De 97 francs en 1966, ce poste s'est donc multiplié 2,4 fois en onze ans, soit un accroissement annuel de 9% l'an. **A SUIVRE**

[1] Sauf avertissement de notre part, toutes les citations portées dans notre texte entre guillemets sont extraites de cette remarquable somme officielle qui fourmille de renseignements captivants et qui n'a pas eu le retentissement qu'elle mérite (sauf spécification, les renseignements que nous donnons se rapportent à 1977).

[2] Cette somme concerne seulement le secteur ambulatoire, si nos observations sont exactes; si on prenait en compte, en sus, l'hospitalisation, le total dépasserait les 200 millions.

Foncer dans le passé

Avec la complicité du patronat et de la communauté genevoise d'action syndicale, alliés d'occasion pour «n'importe quel travail et à n'importe quel prix», avec la complicité surtout de la grande masse des électeurs qui se sont abstenus, une courte majorité de votants a choisi la fuite en avant, les yeux fermés, dans le passé, l'autoroute genevoise dite de contournement.

Dans les années qui viennent, il y aura suffisamment d'occasions concrètes de regretter cette «décision inévitable», aberration écologique, coup de pied au cul à une politique des transports digne de ce nom, moquerie à l'égard de l'aménagement du territoire.

Henri Miller aussi

NON-LU

La lecture et un goût de meurtre

Cette statistique à propos des gosses... J'ai pas osé. Trop *désespérant.*

Ce texte sur la forêt ivoirienne... Pas osé, non plus. Merde de merde de merde. La trouille.

Il y a ainsi de plus en plus de livres, de revues, d'articles que je n'ai plus le courage de lire. Ce qu'ils racontent est trop dégueulasse. De la mort à toutes les lignes. Des océans de conneries en furie.

Désespérant.

Je ferme les yeux, je me bouche le nez. La trouille. La trouille et un goût de meurtre.

Ainsi de: «Ces bêtes qu'on torture inutilement», de H. Ruesch (Editions P.-M. Favre). Acheté, pas lu.

Ainsi de: «Etat de l'environnement 1980 — Rapport du directeur exécutif du programme des Nations Unies pour l'environnement» (ONU — Genève).

Ainsi du numéro de mai du «Courrier de l'Unesco»...

Trop triste.

On ne peut tout de même pas vivre en permanence avec l'envie de découper en rondelles les milliers de salopards qui bousillent la planète.

Trois heures par jour, ça suffit.

G.S.

PS. Toujours à propos du «Cube de Rubik»: il est possible de le démonter sans le casser; il suffit pour cela d'amener un cube situé sur le milieu d'une arête vers un des angles; puis, avec un tournevis, de le sortir, sans trop forcer, de son logement. On peut ainsi démonter complètement le cube, le graisser — ce qui facilite les manipulations — et le remonter sans problème. J'apprends que le cube est vendu l'équivalent de dix francs en Hongrie, qu'un bouquin vient de lui être consacré, en anglais.

En attendant, vous pouvez toujours lire «1000 casse-tête du monde entier» de Van Delft et Botermans, Editions du Chêne (une trentaine de francs).

A SUIVRE

Egalité des droits: le débat de ces derniers jours n'aura probablement rien changé à l'équilibre des forces en présence. Place nette donc pour le contre-projet du Conseil fédéral. Lundi en fin de journée, pourtant, une tranche de vie typiquement helvétique au Conseil national: 180 député(e)s attentifs et concentrés se passionnent, semble-t-il, pour les passes d'armes (Gerwig-Chevallaz) ponctuant la discussion du rapport de gestion du Département militaire fédéral. Point suivant à l'ordre du jour, l'égalité des droits, sujet dont Kurt Furgler s'appliquera à montrer l'importance pendant près d'un tour d'horloge: la salle se vide et les conversations reprennent, demeurent à leur place au grand maximum une quarantaine de député(e)s. Les jeux d'Indiens (sic Chevallaz, à propos de l'affaire Bachmann) font toujours recettes.

* * *

Fribourg n'a pas de chances avec Ciba-Geigy: il y a quelque temps, ce fut l'abandon d'un projet dans l'agrochimie, et plus de 1000 emplois s'envolaient en fumée; aujourd'hui, c'est la restructuration du groupe Ilford, intégré à Ciba-Geigy, qui touche quelque 250 emplois, toujours à Fribourg et Marly. Que Ciba-Geigy soit une multinationale de passeport suisse (en chiffres ronds, elle emploie 20 000 personnes dans notre pays) ne change rien à la situation des Fribourgeois, aux prises avec un employeur dont les intérêts obéissent aux lois d'une stratégie commerciale peu sensible aux contingences locales, voire cantonales. C'est sans surprise qu'on note, dans ces conditions, «la profonde inquiétude» du gouvernement fribourgeois, réduit à déplorer des mesures tout en les comprenant, ceci «sans être en mesure de porter un jugement sur leur nature et sur leur ampleur». Impuissance classique face à un géant industriel, libre, dans le système en vigueur, de rendre des comptes ou pas, libre de faire payer les ratés de sa politique de diversification à qui il veut, libre d'envisager ou pas le remplacement des emplois perdus, libre de tenir compte ou pas des investissements consentis par les collectivités publiques pour la bonne marche de ses usines.

* * *

Confiance totale au Touring Club Suisse après la dernière assemblée générale et annuelle des délégués. Le TCS est, on le sait, aux prises avec une contestation qui, pour n'être pas sans parenté dans l'esprit avec M-Renouveau, n'en a pas moins une forme différente et se présente comme une association concurrente, l'Association suisse des transports (15 278 membres en date du 3 juin dernier, parution d'un bimensuel bilingue dont le troisième numéro, daté du mois de juin, contient toutes les indications techniques indispensables pour l'adhésion — adresse utile: case postale, 3360 Herzogenbuchsee). Bref, le TCS vogue malgré tout allègrement vers le cap du million d'adhérents, muets pour l'essentiel, mais au total groupe de pression considérable dont joue un petit cercle de dirigeants.

* * *

Howeg (DP 546 et 547) restera une coopérative (achats pour l'hôtellerie suisse et la restauration): c'est ce qu'a sanctionné l'élection d'un nouveau conseil d'administration mardi dernier 11 juin, élargi, formé de praticiens de la branche dont la tâche ne sera pas mince: surmonter la crise de confiance et la débâcle financière (perte de substance de plus de 15 millions de francs entre 1975 et 1979).

* * *

Comme annoncé, assemblée générale des actionnaires de la SA des Editions Domaine Public vendredi prochain 27 juin à Lausanne (18 h. 15 au Café de l'Europe, av. du Simplon 33).